

[En application de la loi du 17 janvier 2002 et du Code de l'éducation – articles R613-32 à R613-37]

*Ce dossier doit permettre de vérifier la **recevabilité administrative** de votre candidature.
Il évoluera à partir du 1^{er} octobre 2017 suite au décret du 4 juillet 2017*

I - ETAT CIVIL

Mme M

Nom : **Nom (d'épouse) :**

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

N° Sécurité sociale :

Adresse :

Code postal : **Ville :** **Pays :**

Email :

Tél. fixe : **Tél. portable :** **Tél. professionnel :**

EN VUE D'UNE VALIDATION [totale ou partielle] DU DIPLOME:

.....
.....
.....

[Précisez l'intitulé exact du diplôme avec la mention et le parcours]

II - VOTRE SITUATION AU MOMENT DE LA DEMANDE

En situation d'emploi

CDI

CDD / intérim

Indépendant

Contrat aidé/alternance

Fonctionnaire

Militaire

Bénévole

Fonction : **Depuis le :**

Entreprise :

Ouvrier Employé Profession intermédiaire Cadre Autre (actif non salarié)

En recherche d'emploi

Inscrit à Pôle Emploi : non oui ; depuis le :

Etes-vous indemnisé au titre de l'assurance chômage (ARE) ? Oui Non

Etes-vous allocataire du RSA ? Oui Non

Etes-vous allocataire d'autres minima sociaux (ASS, API, Al...) Oui Non

Autre situation (congé parental, retraite, disponibilité ...) :

Travailleur handicapé : Oui Non

III – INFORMATION PREALABLE

Avez-vous déjà été informé(e) sur les procédures de validation des acquis ?

oui non

Si oui, par quel(s) organisme(s) ?

Comment avez-vous connu notre établissement ?

IV - EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Décrivez **anti chronologiquement** vos différentes expériences (professionnelles, bénévoles, associatives, électives...) en précisant les dates et la durée, les fonctions exercées, le niveau de responsabilité, les compétences acquises (cf. exemple).

Faites ressortir en gras les expériences en lien avec le diplôme demandé.

1. EXPERIENCES SALARIEES

Emploi occupé ¹	Entreprise (ou autre structure) Lieu	Principales missions Activités Responsabilités exercées	Temps de travail ²	Période	
				Date de début Date de fin	Nombre de mois ou d'années
<i>Chimiste</i>	<i>Entreprise X</i> <i>Paris</i>	<i>Participation à un projet de recherche</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Assurer la conduite d'analyses et de contrôles des qualités chimiques...</i> • <i>Etalonner les appareils de mesures</i> • <i>Procéder à des analyses complexes de causes d'anomalies</i> 	<i>n %</i> <i>n h/mois</i>	<i>Octobre 2003 –</i> <i>Mai 2004</i>	<i>8 mois</i>

Durée totale de l'expérience professionnelle en lien avec les compétences du diplôme demandé :
en nombre d'annéesen nombre de mois.....

¹ Des documents de preuves seront demandés (attestations de travail, bulletins de salaire...)
² Indiquez le nombre d'heures hebdomadaires ou équivalent temps plein sur la période

2. EXPERIENCES NON SALARIEES (bénévoles, associatives, électives ou autres)

Emploi occupé ¹	Entreprise (ou autre structure)	Principales missions Activités Responsabilités exercées	Temps de travail ²	Période	
				Date de début Date de fin	Nombre de mois ou d'années

Durée totale de l'expérience professionnelle en lien avec les compétences du diplôme demandé :
en nombre d'annéesen nombre de mois.....

3. CV DETAILLE A JOINDRE AU DOSSIER (au maximum 2 pages)

¹ Des documents de preuves seront demandés ultérieurement (attestations de travail, bulletins de salaire...)
² Indiquez le nombre d'heures hebdomadaire ou équivalent temps plein sur la période.

V – NIVEAU DE FORMATION

Le diplôme le plus élevé possédé à l'entrée en VAE (joindre une copie) :

Aucun Niveau V (CAP, BEP) Niveau IV (Bac) Niveau III (BAC+2) Niveau II (Bac +3) Niveau I (Bac +5)

En quelle année : _____

VI - FORMATION INITIALE ET CONTINUE et EXPERIENCES EXTRA PROFESSIONNELLES

A l'aide de ce tableau, indiquez votre parcours de formation INITIALE et formation CONTINUE. Commencez par les formations les plus récentes (ordre chronologique inversé).

1. FORMATION INITIALE (études)

Année	Intitulé de la formation	Établissement, Organisme fréquenté	Diplôme obtenu ¹ (oui/non)

2. FORMATION CONTINUE (formations suivies pendant votre carrière professionnelle)

Année	Organisme	Formation, séminaire, colloques	Durée (en heures, en jours)	Validation ² : (attestation, certificat)

¹ Des documents de preuve seront demandés (copie des diplômes....)

² Des documents de preuve seront demandés (copie des diplômes, attestations, programmes....)

**VII – FINANCEMENT POUR LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS EN VUE DE L’OBTENTION directe
[totale ou partielle] d’un diplôme**

Dans l’hypothèse où votre candidature serait recevable, comment envisagez-vous le financement de votre VAE ?

- **Financement par le Compte Personnel de Formation (CPF)** Oui Non

- **Prise en charge par un organisme tiers :** Oui Non
Si oui, précisez (employeur, OPCA, FONGECIF...) :

- **Prise en charge totale ou partielle par Pôle Emploi ou le Conseil Régional :** Oui Non

- **Pour les demandeurs d'emploi :**
Etes-vous indemnisé(e) ? Oui Non
Dans quelle région résidez-vous ?

- **Prise en charge à titre individuel :** Oui Non

- **Autre prise en charge :**

VIII – ATTESTATION SUR L’HONNEUR

Je soussigné(e), déclare sur l’honneur :

- l’exactitude des informations fournies pour la présente candidature
- avoir pris connaissance des articles 441-1 et 441-6 du code pénal cités ci-dessous.
- **être en mesure de fournir tous les justificatifs nécessaires lors de la contractualisation.**

Fait à :

Le

Signature du candidat :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations.

"- constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d’expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d’établir la preuve d’un droit ou d’un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l’usage de faux sont punis de trois ans d’emprisonnement et de 45 000 euros d’amende (code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d’une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d’emprisonnement et de 30 000 euros d’amende (code pénal art.441-6)".

IX – CONSTITUER CE DOSSIER

ATTENTION !

Ce dossier de demande de recevabilité doit être envoyé par mail sous format Word à l'adresse du domaine dont dépend le diplôme demandé :

Pour les diplômes organisés à l'IUT1 : iut1.rea@univ-grenoble-alpes.fr / 0476825321

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER (par mail)

- Le CV détaillé
- Une lettre de motivation (présentez votre projet en précisant les motivations qui vous font demander cette validation des acquis.)
- Une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Et selon la situation :
 - copie de la carte de séjour pour les résidents étrangers
 - attestation de situation pour les demandeurs d'emploi
 - attestation de situation pour les personnes handicapées

Attention : ce dossier de demande préalable nous permet d'évaluer la recevabilité de votre demande.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

**X – PIECES A FOURNIR APRES l'avis de recevabilité
par courrier à l'adresse suivante :
IUT 1 Grenoble
151 rue de la Papeterie
38400 SAINT MARTIN D'HERES**

Vous devrez, si votre dossier est jugé recevable, remplir un dossier final (qui vous sera envoyé avec la réponse de recevabilité) avec lequel vous devrez fournir impérativement tous les justificatifs liés à votre demande :

- **Justificatifs concernant votre formation initiale :**
 - Copies des diplômes obtenus et relevés de notes en cas d'échec (les candidats titulaires d'un diplôme étranger doivent en fournir la traduction certifiée)
- **Justificatifs concernant votre formation continue :**
 - Attestations de formation pour les stages de formation continue et si possible les programmes de stages.
- **Justificatifs concernant votre vie professionnelle :**
 - Pour chaque activité : copie du certificat de travail OU première et dernière fiches de paie
- **Justificatifs concernant vos expériences extra-professionnelles :**
 - Attestations diverses concernant vos activités associatives, bénévoles, sportives, culturelles, réalisations personnelles, ...
Ces attestations seront signées par deux responsables de l'association dans laquelle vous avez exercé ayant pouvoir de signature
- **Tout document permettant de justifier les éléments que vous présentez à l'appui de votre demande**

XI SUIVI DU DOSSIER (Réservé à l'administration)

Commentaires chargées de mission VAE :

Orientation et suite donnée (avis des enseignants sur la poursuite du projet, avis motivé en cas de refus) :

XII INFORMATION À L'ATTENTION DES CANDIDATS A LA VAE POUR UNE DEMANDE DE RECEVABILITE

[En application de la loi du 17 janvier 2002 et du Code de l'éducation – articles R613-32 à R613-37]

La loi ouvre un droit à présenter un dossier de demande de délivrance d'un diplôme devant un jury composé d'universitaires et de professionnels. Ce dernier est souverain pour décider de l'attribution ou non de tout ou partie d'un diplôme.

Qui est concerné par la VAE ?

Toutes les personnes qui souhaitent obtenir un diplôme à partir de leurs connaissances et compétences, en relation avec le diplôme visé, et acquises dans le cadre d'activités salariées, non salariées ou bénévoles d'une durée minimale de 1 an.

DIPLOMES CONCERNES

Tous les diplômes de l'Université Grenoble Alpes peuvent donner lieu à demande de validation.
Le nombre de demandes au cours d'une même année civile est limité (article R 613-34 du Code de l'Education).

DEROULEMENT DE LA DEMARCHE GLOBALE

- choix du diplôme
- étude de la recevabilité
- contractualisation de l'accompagnement
- élaboration du dossier de VAE proprement dit
- contractualisation de la prestation de validation
- expertise par le jury et entretien avec celui-ci
- communication de la décision

A QUOI SERT LE DOSSIER DE RECEVABILITE ET D'EXPERTISE ?

- à examiner la recevabilité réglementaire (respect des conditions définies par les textes).
- à vérifier la pertinence du choix du diplôme par rapport au parcours professionnel et personnel.

PARCOURS DU DOSSIER DE RECEVABILITE ET D'EXPERTISE

Votre dossier est étudié par le conseiller VAE et le conseiller pédagogique du diplôme.

Il y a plusieurs réponses possibles :

- positive pour une validation totale ou partielle
- réservée sur le niveau de l'expérience (réorientation vers une VAE de diplôme de niveau inférieur)
- négative pour non recevabilité réglementaire, ou pour inadéquation entre expérience et diplôme

Dans le dernier cas, une solution alternative est proposée.

La démarche de validation de l'expérience est une démarche exigeante.

L'élaboration du dossier de VAE qui doit être de grande qualité et de niveau universitaire, demande beaucoup de temps et d'attention.

ATTENTION : il existe un autre dispositif de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) prévu par Le Code de l'éducation et notamment les articles R613-38 à R613-50 qui permet aux personnes justifiant de compétences et connaissances acquises dans le cadre d'une activité professionnelle, personnelle et ou d'études antérieures d'accéder à une formation diplômante sans avoir le diplôme normalement requis. Un dossier spécifique est à constituer ; celui-ci est examiné par une commission qui décide ou non de l'accès à la formation.

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur l'ensemble de la procédure de validation, les textes, les possibilités de formation, vous pouvez vous adresser à :

IUT 1 Grenoble- Service Relations Entreprises & Alternance

lut1.rea@univ-grenoble-alpes.fr

04 76 82 53 21